Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200084002-20251211-DCM2025_112-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 20
Votants : 22
Pouvoirs : 02

Date de la convocation :
5 décembre 2025

Date de la publication :
5 décembre 2025

Vote :	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS, Maire**, après convocation en date du **5 décembre 2025** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme GALODÉ - M. GARDAN - Mme BLIN - Mme GARCIES - M. DELAUNAY
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE - Mme BÉLAIR - M. LIGER - M. CORBIN - Mme CHEMIN - Mme JOHAN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - M. DESHAYES - Mme MAURAI - M. BÉCHU

Excusé(es) : M. ROGER - Mme MAUPILÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER) - Mme LOTTON (pouvoir à M. LIGER)

Secrétaire de séance : Monsieur **Albert BÉCHU** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2025/112 : LOTISSEMENT DES ROLANDERIES – ACTUALISATION MARCHÉ MOE TECAM AVENANT 1

Vu la délibération du conseil municipal de Luitré-Dompierre du 30 mars 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à TECAM ;
Vu la délibération du conseil municipal de Luitré-Dompierre du 9 octobre 2025 approuvant l'AVP du Maître d'œuvre TECAM pour le Lotissement des Rolanderies ;

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du Lotissement des Rolanderies signé le 5 avril 2023 avec TECAM, l'offre de prix avait été établie pour un coût prévisionnel de travaux de 378 000.00 €HT, soit un taux de rémunération de 3.399 %.

A la suite de l'établissement de l'AVP (Avant-Projet), l'enveloppe financière actualisée affectée au travaux était de 568 700.00 €HT. Celle-ci vient d'être réévaluée à **515 200.00 €HT**.

Il convient donc d'actualiser le forfait définitif de rémunération du MOE, concernant la Tranche Conditionnelle.

Ci-dessous, la proposition de TECAM :

Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant

Etablissement du forfait de rémunération définitif conformément à l'article 8 du CCAP.

Base du marché Tranche Optionnelle

Enveloppe financière affectée aux travaux : **378 000.00 €HT**
Taux de rémunération : **Tp = 3.399 %**
Forfait provisoire de rémunération : **Fo = 12 850.00 €HT**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200084002-20251211-DCM2025_112-DE

Missions	Taux	TOTAL €HT
PRO	28.79%	3 700,00 €
DCE	9.73%	1 250,00 €
ACT	9.73%	1 250,00 €
EXE-VISA	1.75%	225,00 €
DET	44.75%	5 750,00 €
AOR	5.25%	675,00 €
TOTAL	**100.00%**	**12 850,00 €**

Evolution du marché

Enveloppe financière affectée aux travaux **et validée** par la maîtrise d'ouvrage : **515 200.00 €HT**
Taux de rémunération : **Tp = 2,89 %**
Forfait définitif de rémunération : **Fd = 14 889,28 €HT**

Soit une plus-value de 2 039,28 € HT

Par conséquent, la nouvelle répartition des honoraires est la suivante :

Missions	Taux	TOTAL €HT
PRO	28.79%	4 286,62 €
DCE	9.73%	1 448,73 €
ACT	9.73%	1 448,73 €
EXE-VISA	1.75%	260,56 €
DET	44.75%	6 662,95 €
AOR	5.25%	781,69 €
TOTAL	**100.00%**	**14 889,28 €**

- Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :
☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :
- **Montant HT** **2 039,28 €**
- Taux de la TVA 20% 407,86 €
- Montant TTC 2 447,14 €

Nouveau montant du marché :
- **Montant HT** **14 889,28 €**
- Taux de la TVA 20% 2 977,86 €
- Montant TTC 17 867,14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (22 votants) :
- **D'APPROUVER le nouveau montant d'AVP du Maître d'œuvre TECAM pour le Lotissement des Rolanderies de 515 200.00 €HT ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant 01 de l'entreprise TECAM au Marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal, d'un montant de 2 039.28€ HT (2 447.14€ TTC) ;**
- **De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr**

Fait et délibéré en séance le 11/12/2025
Pour expédition conforme

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200084002-20251211-DCM2025_112-DE

Le Maire,

Michel BALLUAIS